



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 08/09/2023

ID : 038-213803489-20221219-2022_129-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022_129

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2022

L'an deux-mil-vingt-deux le dix-neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Elidia BERENFELD, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

Excusés : Jean-Luc VERJAT (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET).

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Pour ajuster de manière la plus précise possible la prévision comptable 2023, il convient d'estimer, ceci avant l'arrêt des comptes, les résultats comptables de l'exercice 2022 tels qu'ils se dessinent à la mi-décembre 2022.

En investissement le résultat escompté en fin d'exercice est de 646 535.79 € :

Dépenses réalisées :	883 621,42	a
Ecriture d'ordre à passer :	967,47	b
Factures en attente sur 2022 :	8 078,25	b
Total des dépenses estimées :	892 667,14	d=a+b+c
Recettes réalisées :	1 539 202,93	e
Résultat de clôture estimé pour le 31/12/2022 :	646 535,79	f=e-d

En fonctionnement, le résultat de clôture escompté, après reprise du résultat 2021, serait de 264 488 € :

Dépenses réalisées :	3 183 260,95	a
Recettes réalisées :	3 447 748,95	b
Résultat de clôture estimé pour le 31/12/2022 :	264 488,00	c=b-a

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 08/09/2023

ID : 038-213803489-20221219-2022_129-DE

S²LO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

[Pour : 21 voix, 6 Abstentions : Mesdames COLOMB, RABATEL, Messieurs FARIN]

ADOpte les montants estimés des résultats en vue de l'élaboration du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 22 décembre 2022

Le Maire, Denis GIRAUD

Paraphe



présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 19 décembre 2022
Délibération n°2022_129